

Délégation départementale du Finistère  
Département actions et animation territoriales en santé

Département du Finistère  
Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction Personnes Agées et Personnes Handicapées

**Réponse à l'Appel à candidatures  
« relatif à la création de 6 places d'hébergement permanent en EHPAD, par  
extension de structures existantes »  
Commission régionale de validation**

Dans le cadre de l'appel à candidatures relatif à la création de 6 places d'hébergement permanent en EHPAD, par extension de structures existantes lancé en mars 2017, 3 dossiers ont été reçus.

Au regard des données financières des dossiers déposés et après instruction conjointe ARS/Conseil départemental du Finistère, 3 dossiers ont été retenus :

**Pour le territoire n° 3 « Lorient / Quimperlé »**

sur les communes de : Arzano, Bannalec, Baye, Clohars-Carnoët, Guilligomarc'h, Locunolé, Mellac, Moëlan-sur-Mer, Pont-Aven, Querrien, Quimperlé, Rédéné, Riec-sur-Belon, Saint-Thurien, Scaër, Tréméven, Le Trévoux :

- EHPAD Résidence du Soleil Levant à Arzano (CCAS D'ARZANO)
- EHPAD Résidence Penanros à Pont-Aven (Fondation MASSE TREVIDY)
- EHPAD Résidence de Bois-Joly à Quimperlé (Centre Hospitalier de Quimperlé).